

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-2800

présenté par
M. Pauget

ARTICLE 67

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent texte dans son article 67 revalorise de 0,3 % en 2020 les APL, l'AAH et la prime d'activité alors que le taux d'inflation dans notre pays devrait se situer autour de 1 % environ.

Cette disposition pénalise les bénéficiaires de ces prestations ; bénéficiaires les plus modestes ou appartenant à la classe moyenne, en impactant à la baisse leur pouvoir d'achat.

Cette indexation des pensions sur l'inflation est prévue par la loi et contribue à la stabilité du niveau de vie de nombre de nos concitoyens.

En conséquence, cet amendement vise à maintenir cette indexation et la suppression de cet article 67.